

Michèle Tribalat : "L'Europe nous a imposé un modèle multiculturel auquel la France n'a jamais vraiment cherché à s'opposer"



La démographe republie "Assimilation, la fin du modèle français." Selon elle, il manque plusieurs facteurs pour que l'assimilation fonctionne de nouveau en France..

Avec Michèle
Tribalat

Vous republiez "Assimilation : la fin du modèle français" (Editions de l'Artilleur). Qu'est-ce qui vous fait faire ce constat de la défaite du modèle français en matière d'intégration aujourd'hui ?

Michèle Tribalat : L'assimilation ne relève pas d'une législation. Elle ne s'ordonne pas par la loi. C'est un processus social de convergence des comportements dans lequel la mixité des unions joue un rôle fondamental. L'assimilation, comme le multiculturalisme à sa manière, s'effectue dans un rapport asymétrique entre la société d'accueil et les nouveaux venus. Le modèle assimilationniste accorde un privilège à la culture de la société d'accueil, sans être ni culturaliste ni inégalitaire. C'est même tout le contraire puisqu'il suppose une capacité d'adaptation des migrants et de leurs descendants à un environnement culturel différent du leur. Le multiculturalisme est un modèle asymétrique d'un autre type. Il favorise le séparatisme et l'entre-soi, mais seulement pour les nouveaux venus. Cet entre-soi ne peut, en effet, être étendu aux autochtones, sous peine de susciter des discriminations. Les « minorités » reçoivent alors un traitement qui ne peut être concédé aux autochtones. C'est un modèle culturaliste et inégalitaire qui renverse l'asymétrie du modèle assimilationniste. Il ne reconnaît pas de droit à la persistance culturelle de la société d'accueil.

L'assimilation nécessite un certain nombre de conditions et, notamment, l'engagement du corps social dans son entier, élites comprises. La pression sociale exercée par les autochtones, généralement ceux des catégories populaires qui voisinent avec les populations aux modes de vie dépayés, doit être considérée comme légitime et encouragée. Selon Paul Collier (Exodus, dont une traduction est à paraître à l'Artilleur l'année prochaine), les autochtones doivent être « les prosélytes de leur propre nation ». Pour être convaincant, ce prosélytisme nécessite une certaine fierté.

Si j'insiste sur ces caractéristiques, c'est parce qu'elles dessinent, en creux, tout ce qui manque aujourd'hui. Nous ne sommes plus dans une disposition d'esprit propre à susciter l'assimilation. L'ascendant culturel des catégories populaires, autrefois motrices dans l'assimilation, est désormais contesté. Elles ont cessé d'être les prosélytes de la nation, d'espérer que leurs voisins s'adapteront et préfèrent vivre dans des lieux où il leur sera plus facile de maintenir leur propre mode de vie. Elles se sont éloignées des grands centres urbains (voir Christophe Guilluy), évitement qui a renforcé les concentrations ethniques, lesquelles favorisent l'entre-soi et le maintien des habitudes culturelles. On a là un cercle vicieux sur lequel les exhortations à la mixité sociale (euphémisme pour mixité

ethnique) ont peu de prise. L'autodénigrement a remplacé le prosélytisme. Pourquoi chercherait-on à s'assimiler à un pays aussi détestable dont on ressasse avec gourmandise les tares passées ?

La question des flux migratoires est souvent très débattue car très incertaine. Entre les deux extrêmes du Grand Remplacement et d'une société mondiale ouverte, quelle observation peut-on faire ?

C'est, paradoxalement, lorsque le gouvernement a souhaité arrêter l'immigration, au milieu des années 1970, que s'est dessiné un régime juridique très favorable à l'immigration. Les vellétés de suspendre, pour un temps l'immigration, n'ont été possibles que pour la migration directement économique. Le Conseil d'État, avant les Cours européennes, a forcé le gouvernement de l'époque à laisser ouvert le canal de l'immigration familiale. S'est ensuite développé un régime juridique fondé sur des droits ouverts aux étrangers respectant un certain nombre de conditions. Si l'immigration étrangère a été freinée jusqu'au milieu des années 1990, une nouvelle vague migratoire de grande ampleur s'est alors développée. Comme l'écrit Paul Collier, les standards selon lesquels les Cours européennes jugent que l'on peut renvoyer un immigrant, contre sa volonté, dans son pays d'origine, sont incroyablement élevés. Si bien que la politique fondée sur des droits encourage, paradoxalement, la migration irrégulière. Une fois qu'on a mis le pied en Europe, on a de bonnes chances de pouvoir y demeurer. En France, la perception du phénomène est obscurcie par des discours mal informés sur le régime migratoire actuel. Récemment, dans Libération, Benjamin Stora, président du Conseil d'orientation du Musée de l'histoire de l'immigration, a justifié l'échec de Marine Le Pen à la présidentielle par le fait qu' « [on a accueilli très peu de migrants ces dernières années !](#) ». Je laisse le lecteur en juger à la lumière de ce graphique. J'ai, par ailleurs, montré que le taux d'accroissement de la proportion d'immigrés depuis le début des années 2000 est voisin de celui observé pendant les Trente Glorieuses.

□

Entrées d'immigrés (Insee) et admissions au séjour, en fonction de la définition et des organismes producteurs ou diffuseurs de l'information (chiffres provisoires en 2014 et 2015 pour l'Insee et en 2016 pour le ministère de l'Intérieur). Champ : France métropolitaine pour le ministère de l'Intérieur ; France (hors Mayotte jusqu'en 2013, avec Mayotte ensuite) pour l'Insee et probablement aussi pour Eurostat. Les entrées estimées par l'Insee ne se limitent pas à celles en provenance de pays tiers à l'Union européenne. EAR = enquête annuelle de recensement.

Qu'est ce qui vous fait dire que le cadre européen est peu propice à une amélioration de la situation actuelle (on revient à l'assimilation, je suppose) ?

Si l'option assimilationniste a été abandonnée très tôt en France (on peut remonter jusqu'en 1991 pour situer la bifurcation diversitaire de l'intégration théorisée par le Haut Conseil à l'intégration), c'est dans le cadre européen qu'a été élaborée plus finement l'option multiculturaliste à laquelle la France a souscrit. Je n'ai pas eu d'écho d'une opposition française aux onze principes de base communs adoptés par le Conseil européen du 19 novembre 2004. La France n'avait d'ailleurs dépêché, pour l'occasion, que son représentant permanent. L'intégration est désignée, dans le premier principe, comme « un processus à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres ». La littérature européenne nous éclaire sur le but de l'intégration : tolérance et respect ! L'UE, par construction, est favorable au développement du multiculturalisme. S'y ajoutent les craintes alimentées par les projections démographiques d'Eurostat, qui incitent l'UE à voir dans l'immigration la solution pour éviter un déclin démographique trop marqué.

Pourquoi déclarez-vous qu'en terme d'intégration, l'Islam "change la donne" ?

L'Islam change la donne par la taille de la population musulmane, l'importance que les musulmans accordent à la religion, une tendance à la désécularisation, une transmission religieuse qui s'est améliorée et une endogamie religieuse très forte. Le tout dans un contexte que je vous ai décrit plus haut. Les mariages mixtes ont toujours été le carburant de l'assimilation : en épousant des autochtones, les migrants ou leurs descendants s'inscrivent dans l'héritage historique français. Éric Kaufmann considère que l'exogamie des musulmans est « l'épreuve de vérité de l'assimilation ». Pourtant, l'endogamie est la règle. Elle vaut pour toutes les religions, a fortiori pour l'Islam : parmi les musulmans présents en 2008 et âgés de 18-50 ans, 90 % des premiers mariages des hommes et des femmes nés en France ou qui y sont venus alors qu'ils étaient encore enfants ont été célébrés avec un conjoint musulman. Paradoxalement, cette endogamie est plus faible chez les migrants arrivés célibataires à l'âge adulte qui ne se sont pas frottés à la société française dans leur jeune âge.

Comment est-ce qu'évolue la population musulmane en France ? Pourquoi l'immigration actuelle est différente de l'immigration que l'on a connue précédemment ?

Nous avons eu, exceptionnellement, en 2008, dans l'enquête Trajectoires et origines réalisée par l'Ined et l'Insee, des informations sur les affiliations religieuses qui ont permis une estimation de la population musulmane. J'ai estimé à 4,2 millions, le nombre de musulmans fin 2008. Mais, nous n'avons rien de solide depuis 2008. J'ai pu évaluer le taux d'accroissement dans l'année 2008 à 3,7 %. Si ce rythme d'accroissement s'est maintenu dans les années qui suivent, la population musulmane devrait être proche de 5,6 millions fin 2016.

Les enquêtes menées par les instituts sondages privés ne sont vraiment représentatives que sur les variables qui ont servi à établir les quotas (sexe, catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, critères géographiques généralement) et ne sont pas un bon outil. Les estimations au doigt mouillé non plus. Lorsque François Héran, qui a pourtant été directeur de l'Ined pendant dix ans, prétend qu'un habitant sur huit, soit environ 8 millions, est d'origine musulmane, c'est au pifomètre, sans aucune justification

méthodologique. Il faut donc attendre une nouvelle enquête publique recueillant l'affiliation religieuse pour se faire une idée sérieuse sur l'évolution du nombre de musulmans.

Lorsque les Polonais sont arrivés en France il y a bien longtemps, ils passaient pour inassimilables. Mais ils étaient catholiques et ont pu, au fil du temps et des générations, finalement, « trouver chaussure à leur pied » parmi les catholiques autochtones. Paradoxalement, l'endogamie religieuse a favorisé l'exogamie ethnique. Le catholicisme faisait partie des éléments culturels communs. Tel n'est pas le cas des musulmans qui apportent l'islam dans leurs bagages. Par ailleurs, la société, jusque dans les années 1960-70, n'était guère encline à célébrer la diversité comme on le fait aujourd'hui.

Comment la France peut-elle tenter de reprendre la main sur sa politique migratoire aujourd'hui ?

Nous avons actuellement la plus mauvaise combinaison : immigration étrangère importante + multiculturalisme mâtiné d'une rhétorique républicaine. Comme l'explique très bien Paul Collier dans son livre, le développement de diasporas (populations qui n'ont pas été absorbées par la population du pays d'accueil) favorise les flux d'immigration fondés sur les liens diasporiques. L'assimilation limite ce développement alors que le multiculturalisme le favorise. L'existence de larges diasporas n'est pas non plus propice à l'assimilation. Des flux plus modérés et une politique d'assimilation résolue constitueraient une meilleure combinaison. C'est d'autant plus vrai que les étrangers nouvellement accueillis sont plus difficiles à assimiler que prévu. Mais ce n'est pas la route sur laquelle nous cheminons.

La régulation des flux migratoires est du ressort des pays d'accueil et il faut cesser de se bercer d'illusions avec le développement des pays de départ qui serait la solution miraculeuse. Leur développement est une bonne chose en soi, mais ne participera pas à réduire les candidats à la migration, bien au contraire. L'amélioration du niveau de vie fournira, en effet, à plus de candidats les moyens de partir.

Il faut savoir que la politique migratoire est une compétence partagée avec l'UE. La Cour de justice de l'UE (CJUE) veille au respect des divers règlements et directives et élabore une jurisprudence qui encadre la politique des États. Sans parler de la Cour européenne des droits de l'homme et des Cours nationales. Je ne sais pas quand et comment la France gagnera la maîtrise de sa politique migratoire, mais je suis sûre que l'on aurait intérêt à faciliter le débat sur la question. Sauf à considérer que les flux migratoires sont comme le climat et qu'il faut faire avec. Alors, bannissons de notre vocabulaire et de nos discussions la notion même de politique migratoire.